

Association Nationale des Pilotes Instructeurs (A.N.P.I.)

Siège : Aéroclub de France – 6 rue Galilée – 75016 PARIS

Le Président

Roger PESSIDOUS
5, rue Christophe Colomb – 75008
PARIS
E.mail : anpi75@wanadoo.fr

Paris, le 15 septembre 2009

*Mesdames, Messieurs les **PRESIDENTS** d'Aéroclub,*

L'ANPI regroupe, comme vous le savez, la grande majorité des FI exerçant en aéroclub et son seul objectif est d'aider les instructeurs à mieux remplir leur mission au profit des clubs, aussi, comme tous les ans à cette période, je vous fais parvenir des formulaires, pour l'assurance ANPI en 2010.

Piliers de la formation et du maintien des compétences des pilotes et, à vos côtés, principaux animateurs de l'activité aérienne, les instructeurs sont aussi les acteurs indispensables d'un nécessaire progrès de la sécurité des vols, qui reste notre priorité à tous. Remplissant leurs fonctions avec dévouement, et souvent même avec passion, les instructeurs assument, en tant que formateurs et examinateurs, de lourdes responsabilités humaines et administrative et à ce titre, comme vous, ils ont besoin d'une couverture spécifique, complète et efficace en terme de responsabilité civile et de protection juridique.

Pour les aider au mieux l'ANPI, depuis plus de 20 ans, a conçu directement avec un grand assureur spécialisé Aviation une assurance, améliorée chaque année et bien adaptée aux risques particuliers des instructeurs en club, bénévoles ou salariés, et qui les couvre, sans ambiguïté, dans tous les cas de l'exercice de leurs fonctions, y compris pour ceux qui exercent dans plusieurs structures en même temps.

Vous noterez aussi que pour la 6eme année consécutive les cotisations restent au même tarif, conséquence de la reconnaissance par notre assureur des actions engagées par l'ANPI pour la sécurité des vols.

Nous recommandons à nos adhérents de souscrire à cette assurance de préférence à toute autre pour éviter les possibles conflits d'intérêt entre clubs et instructeurs en cas d'accident ou même d'incident mais, bien entendu, chaque instructeur, parce qu'il est le premier concerné, doit rester libre de ses choix et nous vous demandons de les respecter comme nous le faisons nous même avec nos adhérents.

Afin de faciliter votre tâche et de faire prendre aux instructeurs pleine conscience des conséquences des responsabilités qu'ils exercent, l'ANPI leur adresse directement un formulaire d'adhésion pour 2010, mais ils peuvent aussi souscrire via le site ANPI, chacun ensuite peut convenir avec son club des modalités financières de sa souscription à l'assurance de l'ANPI.. Le visa du Président, non obligatoire, sur les formulaires pourra témoigner du soutien apporté par le club à ses instructeurs en contrepartie de leur engagement.

L'ANPI fait tout son possible pour que les instructeurs exercent les difficiles fonctions que vous leur confiez dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité, mais aussi en pleine harmonie avec les dirigeants de leurs clubs.

Toute l'équipe de direction de l'ANPI et moi-même restons à votre entière disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaiteriez obtenir et vous adressons nos très cordiales salutations aéronautiques.

Roger PESSIDOUS

PJ : 3 formulaires adhésion-assurance 2010 (2 « BÉNÉVOLES » et 1 « SALARIÉ »)